

ÊTRE MALADE N'EST PAS UN CHOIX !

Carence XXL et arrêts maladie : LA DOUBLE PEINE

Après avoir dilapidé l'argent public pendant 7 ans en consentant des baisses d'impôts massives aux plus riches (62 milliards d'euros depuis 2017 selon la Cour des comptes) le gouvernement « Macron 4 » en la personne de son zélé ministre anti fonction publique, Guillaume KASBARIAN, invite les fonctionnaires à payer l'addition. Pour faire 1,2 milliard d'économies il entend imposer, avec le soutien de la droite réactionnaire et de l'extrême droite, 3 jours de carence aux fonctionnaires et la réduction de l'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires de 100 à 90 % pendant les 3 premiers mois.

Plutôt que de s'interroger sur les causes d'une augmentation somme toute relative des arrêts maladie, principalement due à la période Covid, il préfère taper sur celles et ceux qui sont, au quotidien sur le terrain, au service de la population.

Petite revue des approximations et affirmations mensongères instrumentalisées pour déconsidérer les agentes et les agents :

"L'instauration du jour de carence permettrait de lutter contre l'absentéisme volontaire"



L'instauration du jour de carence a diminué les arrêts de courte durée mais multiplié les arrêts de plus longue durée. Ce qui est certain, c'est que cela incite les agents malades à venir travailler, nuit à un rétablissement rapide, et présente des risques pour les collègues !

"Le taux d'absentéisme est plus important dans le public que dans le privé"

Vrai et faux !



En 2022, le nombre de jours d'absence dans la fonction publique d'Etat, hors enseignement était de 10,2 contre 11,6 dans le secteur privé. La hausse des absences s'explique selon l'IGF, à 95 % par les caractéristiques de la population, plus féminisée et plus âgée que dans le reste de la population active !



Vrai ! Mais pourquoi ?

Dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, les taux d'absentéisme sont plus élevés là où la pénibilité et l'exposition aux risques sont plus importantes : infirmières, aides-soignantes, travailleur.r.ses socia.ux.les, agents techniques, agents d'accueil, assistantes maternelles, égoutiers... L'absence de moyens pour respecter les postes aménagés de nos collègues les rejette largement vers l'arrêt maladie, alors que les affections partielles invalidantes surviennent de plus en plus tôt dans nos carrières.

" Il existe une inégalité entre public et privé du point de vue des jours de carence !"





Contrairement ce qu'affirme le gouvernement, les agents publics sont moins bien traités que la majorité des salariés du privé. Kasbarian propose d'accentuer encore cette inégalité ! Aujourd'hui dans le secteur privé, 3 jours de carence sont prévus par la loi. Mais les conventions collectives conduisent de nombreuses entreprises à prendre en charge l'indemnisation de leurs salariés. Au final si 63,5 % des salariés voient leurs jours de carence pris en charge en tout ou partie, cette proportion monte à 85 % dans les entreprises de plus de 500 salariés !

L'ÉTAT EMPLOYEUR PRATIQUERAIT DONC ENCORE LE MOINS DISANT SOCIAL !

Il faut par ailleurs rappeler que la loi exclue la prise en charge des jours de carence, par la complémentaire santé ! C'est donc une perte sèche pour l'agent malade !

Les agent.e.s publics en ayant les moyens n'auraient d'autre choix que de se tourner vers l'assurantiel privé, qui reçoit donc là encore un cadeau supplémentaire, après 3 décennies de baisses de prise en charge de la Sécurité Sociale à tous les niveaux.

"La diminution du niveau d'indemnisation des arrêts maladie de 100 à 90 % serait une mesure de justice en alignant le public sur le privé"



Le Code du travail impose aux employeurs de compléter l'indemnisation des arrêts des salariés par l'assurance maladie pour atteindre 90 % du salaire. Mais les entreprises abondent les indemnisations jusqu'à 100 % du salaire pour 70 % des salariés.

Au Final le ministre veut aligner les fonctionnaires sur la situation des 30 % des salariés du privé les moins bien traités !

C'est ça l'attractivité ?

Ces mesures de régression sociale pénaliseront financièrement davantage les femmes, les agentes et les agents qui exercent des tâches pénibles, le plus souvent les moins bien rémunérés !

Très courageux, notre ministre s'en prend comme d'habitude en premier lieu aux plus précaires, en programmant par décret pour les personnels non titulaires cette double peine dès le 1^{er} janvier 2025.

Au lieu de tout niveler par le bas, la seule vraie mesure de justice est l'abrogation même du principe de jour de carence, dans le privé comme dans le public.

ÊTRE MALADE N'EST PAS UN CHOIX ! ÊTRE SOIGNÉ EST UN DROIT !

EXIGEONS L'ABROGATION DU JOUR DE CARENCE ET L'INDEMNISATION INTÉGRALE DES ARRÊTS MALADIE !

